Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600503-20260424-24AVRIL26_009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-HELLEAN

Date de convocation : 14 avril 2026	Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de La Croix-Helléan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de La Croix-Helléan, sous la présidence de **Monsieur Thierry CHAMAILLARD, Maire.**
Membres : **En exercice : 15** **Présents : 13** **Votants : 13**	**Etaient présents : M. ADELYS, Mme BLANCHARD, M. BRIQUE, M. DINEL, Mme FRAY, M. GOMMIER, Mme GUEGAN, Mme LE TOQUIN, Mme LUCAS, Mme MAROT, Mme NICOLAS, M. THOMAS.** **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir : /** **Absent n'ayant pas donné de pouvoir : LE BLANC Benoit et DE LA FOREST Tristan**
Numéro : **24AVRIL26_09**	**Secrétaire de séance : NICOLAS Peggy**

Objet : Désignation d'un référent familial en lien avec l'UDAF du Morbihan

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'un courrier de l'Union Départementale des Associations Familiales du Morbihan (UDAF du Morbihan), relatif au renouvellement de la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il est précisé que, dans le cadre de cette procédure, l'UDAF du Morbihan n'est pas en mesure de proposer une candidature au titre des représentants des familles, conformément aux dispositions en vigueur.
Afin de permettre la mise en place du CCAS dans les meilleurs délais, il est proposé à la commune de désigner une personne non élue, participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social sur le territoire communal, en qualité de « référent familial ».

Ce référent pourra bénéficier de l'accompagnement de l'UDAF du Morbihan, notamment en matière de formation, d'information sociale et familiale, et de diffusion de supports adaptés, afin de contribuer efficacement aux actions en faveur des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose de désigner en qualité de référent familial :

UDAF DU MORBIHAN – REFERENT FAMILIAL
- Marie-Thérèse TANGUY

Pour extrait conforme,
A La Croix-Helléan, le 28 avril 2026

Le Maire,
Thierry CHAMAILLARD